

## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

A/43/520 8/20106 10 août 1988 FRANCAIS ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 40 de l'ordre du jour provisoire\*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE Quarante-troisième année

Lettre datée du 10 août 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite aux plaintes que j'ai formulées dans mes précédentes lettres, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

L'armée de l'air israélienne ne cesse malheureusement pas de violer l'espace aérien libanais, en effectuant des opérations de reconnaissance ou des simulacres de raids, en traversant le mur du son au-dessus des villes, dont Beyrouth, la capitale, ou en bombardant le centre de certains villages et les banlieues des villes, notamment dans les régions du sud, de l'ouest de la Bekaa et du mont Liban.

Depuis le début de 1988, l'armée de l'air israélienne a effectué
12 incursions, la dernière ayant eu pour cible la banlieue est de Saïda, et plus
précisément les abords du camp de Mieh-Mieh. En effet, le mardi 9 août 1988, entre
9 h 55 et 11 h 55 (heure locale), six avions de combat ont effectué 12 incursions,
au cours desquelles ils ont tiré 30 missiles et roquettes explosifs. Lors de cette
attaque criminelle, deux personnes ont été tuées sur le coup, sept autres ont été
blessées et un immeuble a été complètement détruit.

Cet acte d'agression est d'autant plus grave qu'Israël l'a revendiqué, et cela confirme qu'il persiste dans sa politique de violence et d'aggravation de la situation dans le sud, au mépris de tous les principes, règles de droit, coutumes et conventions internationales, ainsi que de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organes, notamment du Conseil de sécurité.

<sup>\*</sup> A/43/150.

A/43/520 S/20106 Français Page 2

Le Gouvernement libanais condamne fermement cette nouvelle agression sauvage contre son territoire, dont Israël porte l'entière responsabilité, et vous demande instamment une nouvelle fois, ainsi qu'au Conseil de sécurité, de faire cesser ces agressions contre le territoire libanais et d'obtenir d'Israël qu'il respecte la Charte des Nations Unies et les règles de droit international, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité qui lui enjoignent de s'abstenir de perpétrer tout acte d'agression contre le Liban, et de procéder au retrait complet et inconditionnel de ses troupes du territoire libanais qu'il occupe par la force depuis 1978. L'application de ces résolutions est la seule manière pour le Gouvernement libanais d'instaurer la paix et la sécurité dans la région du sud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Rachid FAKHOURY